



**ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OACI,
M. RAYMOND BENJAMIN,
À L'OUVERTURE DES RÉUNIONS
DE LA SEMAINE DE L'AVIATION AFI**

(Maputo, 18 – 21 Mai 2015)

Monsieur Carlos Agostinho do Rosário – Premier Ministre de la République du Mozambique,

Monsieur Carlos Fortes Mesquita – Ministre des Transports et de la Communication – et tous les autres Ministres présents ;

Madame Elham Ibrahim – Commissaire à l'infrastructure et à l'énergie – Commission de l'Union africaine ;

Monsieur Abdulai Alhassan – Président de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) ;

Madame Iyabo Sosina – Secrétaire générale de la CAFAC ;

Monsieur João de Abreu – Président de l'autorité de l'aviation civile du Mozambique – et tous les Directeurs généraux d'AAC ;

Représentants d'organisations internationales et régionales ;

Mesdames et Messieurs les délégués ;

1. J'ai l'insigne honneur de me joindre à vous pour la cérémonie d'ouverture d'une série de réunions sur la sécurité, la sûreté et la facilitation de l'aviation ainsi que le développement des ressources humaines dans la région Afrique-océan Indien (AFI), baptisée « Semaine de l'aviation AFI ».
2. J'en profite pour remercier le Gouvernement du Mozambique d'avoir accepté de faire équipe avec l'OACI et d'accueillir ces manifestations importantes. Tout le soutien et les excellentes installations fournis à cet effet sont grandement appréciés.
3. Depuis la signature du Mémoire de coopération entre l'OACI et la Commission de l'Union africaine, la collaboration entre les deux organisations ne cesse de s'améliorer. Dans ce contexte, plusieurs initiatives prises par l'OACI, notamment la poursuite des objectifs de sécurité et de sûreté de l'aviation ou le Fonds pour le développement des ressources humaines, sont appuyées par des décisions des organes de l'Union africaine. L'OACI s'engage à travailler avec la Commission de l'Union africaine et la CAFAC pour aider les États africains à satisfaire aux obligations énoncées par la Convention de Chicago.

4. Je me réjouis particulièrement de la participation de nombreux représentants d'États importants et d'organisations internationales et régionales reconnues. Cette participation témoigne clairement de l'importance accordée au secteur de l'aviation civile et de la nécessité pour tous les partenaires de travailler en étroite collaboration pour promouvoir la sécurité, la sûreté et la facilitation ainsi que le développement des ressources humaines dans cette région.
5. Parmi les réunions qui se tiennent ici, à Maputo, du 18 au 21 mai 2015, nous aurons ce matin une séance publique de la première réunion du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté et la facilitation de l'aviation en Afrique (Plan AFI SECFAL), suivie d'une réunion du Comité directeur AFI SECFAL dans l'après-midi. La quinzième réunion du Comité directeur du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) est prévue le 19 mai ; la séance publique du deuxième Symposium AFI sur la sécurité de l'aviation se tiendra le 20 mai et le 21 mai dans la matinée ; et enfin, la réunion du Fonds AFI pour le développement des ressources humaines (HRDF) aura lieu le 21 mai dans l'après-midi.
6. Cette série de réunions sera une excellente occasion pour l'OACI, ses États membres et Organisations partenaires de faire avancer nos priorités en matière de sécurité, de sûreté et de facilitation de l'aviation dans la région AFI, en particulier l'objectif principal de l'OACI, à savoir la campagne « Aucun pays laissé de côté », qui contribue à mieux harmoniser la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) au niveau mondial, permettant ainsi à tous les États d'accéder aux considérables avantages socioéconomiques d'un transport aérien sécurisé, sûr et fiable, et en tenant bien compte des besoins et attentes au niveau local.



7. Permettez-moi à présent d'aborder la première **réunion du Plan AFI SECFAL**. La Semaine de l'aviation AFI à Maputo est très spéciale, puisqu'elle marque le lancement du Plan AFI SECFAL sous l'égide de l'OACI. Ce Plan prône la collaboration entre les États et leurs autorités de réglementation, et l'industrie dans la mise en œuvre d'activités coordonnées visant à remédier durablement aux lacunes en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation. Le Plan AFI SECFAL vise aussi à atteindre la moyenne mondiale en matière de mise en œuvre effective des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de la sûreté de l'aviation, et permet de faire face aux menaces terroristes actuelles tout en favorisant une croissance économique durable en Afrique. Ces objectifs seront atteints par la mise en place d'un mécanisme de gestion solide et les efforts coordonnés de plusieurs parties prenantes et partenaires, en mettant à profit l'expertise disponible des États africains, de l'OACI et des États et organismes donateurs.
8. Le Plan SECFAL devrait modifier l'état actuel de l'AVSEC/FAL en Afrique grâce à un programme ambitieux et clairement défini sur huit ans. La gestion de ce Plan sera supervisée par le Directeur régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe (ESAF), à Nairobi, en coordination avec les Directeurs régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), à Dakar, pour le Moyen-Orient (MID), au Caire, et pour l'Europe et l'Atlantique Nord (EUR/NAT), à Paris.
9. Il importe de reconnaître que le Plan AFI SECFAL a reçu le soutien unanime des États à la première réunion AFI sur la sûreté de l'aviation, qui s'est tenue le 28 mai 2014 à Dakar, au Sénégal. Le Plan a ensuite été approuvé par la 24^e session plénière extraordinaire de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) qui s'est également tenue à Dakar, du 1^{er} au 4 juillet 2014, puis par le Conseil de l'OACI à sa 203^e session, en tant que programme de l'Organisation. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de rendre compte de l'avancement de sa mise en œuvre.

10. Je vous assure de mon engagement total pour relever ce nouveau défi, en comptant sur le soutien du Conseil et du Président de l'OACI, des organisations nationales, régionales et internationales, des parties prenantes et de l'industrie dans son ensemble. J'invite chacun d'entre vous à appuyer la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL pour que ses objectifs soient pleinement atteints.
11. La tenue d'une conférence interministérielle aujourd'hui proposée pour la fin 2015 est envisagée afin de renforcer davantage l'engagement politique en faveur du Plan SECFAL. Étant donné que les activités relatives à la sûreté et à la facilitation de l'aviation impliquent plusieurs organismes et entités au sein de chaque État, l'objectif de la conférence interministérielle est de rassembler les ministres responsables de ces organismes et entités pour obtenir leur soutien total.

~

12. La **quinzième réunion du Comité directeur du Plan AFI** se tiendra également au cours de cette Semaine de l'aviation AFI ; je suis heureux de vous annoncer que le Programme de travail du Plan AFI pour 2015 est effectivement mis en œuvre, l'objectif principal étant de : fournir une assistance aux États africains pour améliorer la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) internationales, remédier aux préoccupations significatives de sécurité (SSC) et encourager la création et le renforcement d'organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et d'organisations régionales d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO).
13. À cet égard, une réunion des bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et pour l'Afrique orientale et australe (ESAF) s'est tenue à Dakar en décembre dernier et a adopté un ensemble de stratégies communes portant notamment sur la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI pour 2015 et les activités axées sur les objectifs d'Abuja en matière de sûreté, entre autres : amener au moins 50 % des États africains à atteindre un taux de mise en œuvre effective de 60 % et remédier à l'ensemble des préoccupations significatives de sécurité d'ici à la fin 2015.
14. En mai 2015, 31 Plans d'actions sur mesure de l'OACI ont été présentés aux États africains. Je suis particulièrement heureux de noter que tous ces États ont confirmé avoir accepté leurs plans respectifs. L'adhésion aux plans acceptés ainsi que leur mise en œuvre ont commencé à produire des résultats positifs et encourageants qui seront présentés en détail demain à la réunion du Comité directeur du Plan AFI. Il convient toutefois de mentionner que certains États ont montré des progrès limités ou nuls.
15. Après le succès du premier **Symposium AFI sur la sécurité de l'aviation**, qui s'est tenu à Dakar en mai 2014, j'ai jugé nécessaire de renouveler cette manifestation. Au cours du premier Symposium, nous avons examiné ensemble l'état de la sécurité de l'aviation et de la performance de la navigation aérienne dans la région AFI, en nous intéressant particulièrement aux progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de sécurité d'Abuja approuvés par les chefs d'États de l'Union africaine (UA) en janvier 2013. Le Symposium a en outre posé les jalons pour relever les défis et saisir les opportunités dans la poursuite de nos objectifs au cours des prochaines années.
16. Rappelons que le Symposium a donné naissance au Programme collaboratif de mise en œuvre, qui vise à coordonner les efforts des parties prenantes et des partenaires pour remédier aux lacunes dans la supervision de la sécurité. Nous avons depuis lors assisté à l'expansion du Plan AFI qui s'étend aujourd'hui aux domaines de spécialité des services de navigation aérienne (ANS), des aéroports, routes aériennes et aides au sol (AGA) et des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG).

17. Depuis la création du Plan AFI, des progrès considérables ont été réalisés dans les domaines traditionnels de la navigabilité des aéronefs (AIR), des licences du personnel (PEL) et de l'exploitation technique des aéronefs (OPS). Par conséquent, cet élargissement de la portée du Plan AFI devrait agir comme catalyseur pour que les États africains atteignent les objectifs d'Abuja en matière de sécurité.
18. L'objectif du deuxième Symposium est d'examiner l'état de la mise en œuvre des différentes initiatives de sécurité de l'OACI pour l'Afrique, de partager les exemples de réussite et les enjeux, et d'adopter des stratégies pertinentes pour renforcer la sécurité dans la région.
19. J'ai constaté avec satisfaction l'engagement continu des États africains pour la mise en œuvre des Plans d'action de l'OACI adoptés ainsi que leur volonté d'atteindre les objectifs convenus, notamment les objectifs d'Abuja en matière de sécurité. Depuis le dernier symposium, de plus en plus d'États ont accepté le Plan d'action de l'OACI, dont la mise en œuvre a permis une augmentation du nombre de pays ayant atteint un taux de mise en œuvre effective de 60 % et/ou une amélioration globale de la mise en œuvre effective.
20. Le dernier jour de cette Semaine de l'aviation AFI, nous aurons l'occasion d'examiner ensemble une initiative très importante de renforcement des capacités du secteur de l'aviation civile en Afrique, fruit de la collaboration entre l'OACI et la CAFAC. Il s'agit du **Fonds pour le développement des ressources humaines (HRDF)**.
21. Ce Fonds a été créé par l'OACI à la demande de la CAFAC, conformément au mandat donné à cette dernière par les ministres des Transports de l'Union africaine. Le Fonds est un mécanisme qui permet de recevoir et d'utiliser des contributions volontaires d'États et autres parties prenantes pour le développement et le financement des possibilités de renforcement des capacités en aviation civile dans les États africains.
22. Les contributions volontaires au Fonds HRDF aideront à constituer le capital humain nécessaire pour assurer l'efficacité opérationnelle et la mise en œuvre continue des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI ainsi que des autres activités de programme dans le secteur de l'aviation civile.
23. Jeudi, un rapport d'avancement sur la création et la mise en œuvre du Fonds sera présenté et l'importance de l'évaluation des besoins par la CAFAC sera soulignée. Un débat sur les difficultés relatives aux ressources humaines dans l'aviation civile auxquelles les États africains sont actuellement confrontés sera organisé et les solutions possibles seront examinées.
24. Avant même ce débat, je peux d'ores et déjà affirmer qu'un moyen d'obtenir des effets significatifs sur l'aviation civile en Afrique serait de maximiser les possibilités de renforcement des capacités de son personnel grâce au Fonds HRDF. Par exemple, les contributions volontaires au Fonds financeront des détachements d'agents de l'aviation civile africaine auprès de l'OACI, ce qui leur permettra de perfectionner leurs aptitudes et leurs connaissances et, à leur retour, de renforcer les compétences générales de leur administration nationale. Les avantages sont multiples, aussi bien pour l'agent que pour l'État.
25. Néanmoins, il convient de mentionner que la réussite du Fonds HRDF, ainsi que l'étendue de ses effets, dépendent évidemment des contributions volontaires de donateurs. Les États, les partenaires et collaborateurs de l'industrie ainsi que les autres parties concernées seront donc encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds HRDF pour que ce dernier porte ses fruits.

26. Ensemble, nous pouvons apporter un changement positif à l'aviation civile en Afrique grâce au Fonds HRDF.
27. Œuvrons dans ce sens.
28. Je vous remercie de votre attention.

— — — — —